

**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU
13 DÉCEMBRE 2022**

Session Ordinaire

Date de la convocation : 9 décembre 2022
Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de conseillers présents : 9

Nombre de pouvoirs : 1
Nombre de votants : 10
Quorum : 6

L'ordonnance n° 2021-1310 et le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 ont réformé les règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements. Cette réforme est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2022 (art. 40 de l'ordonnance).

Modification de l'article L. 2121-25 du code général des collectivités territoriales : « Dans un délai d'une semaine, la liste des délibérations examinées par le conseil municipal est affichée à la mairie et mise en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe. » Il n'y a plus de compte-rendu d'affiché

Modification de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales : « ... Dans la semaine qui suit la séance au cours de laquelle il a été arrêté, le procès-verbal est publié sous forme électronique de manière permanente et gratuite sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, et un exemplaire sur papier est mis à la disposition du public ... »

N° des délibérations	Intitulés	Résultats du vote
30 / 2022	Présentation du rapport d'observations de la Chambre Régionale des Comptes relatif aux comptes et à la gestion de CHARTRES MÉTROPOLE	Le conseil municipal prend acte.
31 / 2022	Ouverture de poste pour un agent recenseur	Voté à l'unanimité (10 voix POUR) Création d'un poste à 17h / semaine du 19/01/ au 18/02/2023. Rémunération à l'échelon 8 de l'échelle C1.
32 / 2022	Vote des tarifs municipaux 2023	Voté à l'unanimité (10 voix POUR)
33 / 2022	Autorisation d'engagement, de liquidation, de mandatement des dépenses avant le vote du Budget 2023	Voté à l'unanimité (10 voix POUR)
34 / 2022	Demande de subvention sur le FDI pour les travaux d'investissement de l'année 2023	Voté à l'unanimité (10 voix POUR)